



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Guide Utilisateur 23/24 Vitirestructuration (DAC-DP)

Juin 2024

Cellule MOACC
Unité Contrôles
Unité Potentiel Viticole et Pilotage de la Restructuration

Sommaire

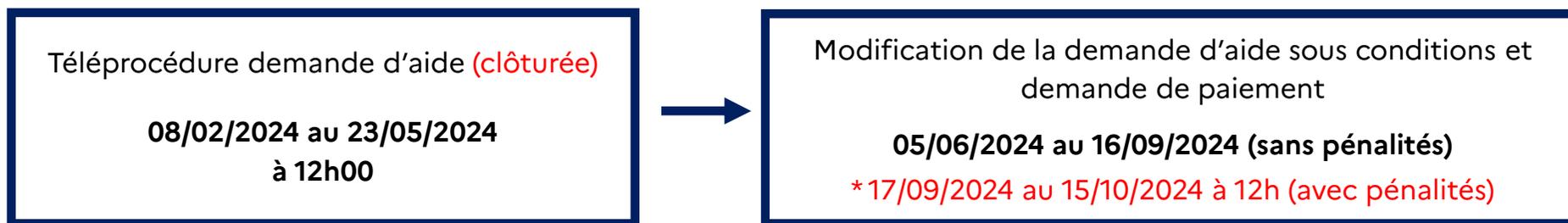
Sommaire	2
1. Ajustement de la demande d'aide avant paiement	5
1.1. Accéder au dossier de demande d'aide	6
1.2. Bouton « Modifier »	7
1.3. Modification d'une parcelle de plantation	9
1.3.1 Bloc A : Action principale et actions complémentaires	9
1.3.2 Bloc B : Localisation de la parcelle	10
1.3.3 Bloc C : Caractéristiques de la parcelle	11
1.3.4 Bloc D : Sélection des droits/Arrachage	14
1.4. Modification d'une parcelle de palissage et/ou d'irrigation sans plantation	18
1.4.1 Bloc A : Action principale et actions complémentaires	19
1.4.2 Bloc B : Localisation de la parcelle	19
1.4.3 Bloc C : Sélection des parcelles	20
1.5. Finaliser sa demande d'aide modifiée	22
1.5.1 Onglet « Compléments »	24
1.5.2 Onglet « Engagements »	26

Sommaire

2. Demande de paiement	29
2.1. Accéder au dossier de demande d'aide	30
2.2. Bouton «Demander le paiement »	31
2.3. Demande de paiement d'une parcelle de plantation	33
2.3.1 Rechercher des parcelles dans un autre CVI	37
2.3.2 Analyser la demande de paiement	38
2.4. Demande de paiement d'une parcelle de palissage et/ou d'irrigation sans plantation	41
2.5. Finaliser sa demande de paiement	44
2.5.1. Compléments	45
2.5.2. Engagements	46
3. Bouton « Modifier mes pièces jointes »	48
4. Bouton « Annuler la demande de paiement »	49

- **Ajustement de la demande d'aide (DAC)**

1. Ajustement de la demande d'aide avant paiement



Après la fin de la période de saisie de la demande d'aide et avant de transmettre la demande de paiement, si des rectifications doivent y être apportées, vous pouvez modifier votre dossier, c'est-à-dire une ou plusieurs opérations, à condition que :

- Les **objectifs principaux de l'opération** et sa finalité ne soient pas remis en cause ; une opération étant une action ou une série d'actions réalisées sur une parcelle culturale (plantation, palissage, irrigation) ;
- La modification n'ait pas d'incidence sur l'éligibilité de l'opération.

Ainsi, dès le début de la période de demande de paiement, vous pouvez annuler ou ajuster chaque opération de votre demande d'aide, le but étant qu'elles respectent au mieux les objectifs principaux calculés lors de votre demande d'aide initiale et qu'elles soient conformes aux opérations effectivement réalisées.

1.1. Accéder au dossier de demande d'aide

Dossier de restructuration [Notices et textes réglementaires](#)

Campagne Campagne 23/24 : opérations à réaliser avant le 31/07/2024

Liste déroulante campagne, permet de consulter les dossiers des campagnes antérieurs

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Fiche de valorisation	Consultation dossier
2023XXXXXXXXRS	DA approuvée ST			

Cliquez sur la loupe pour accéder au dossier

Depuis l'écran d'accueil de Vitirestructuration, vous pouvez consulter votre demande en cours ou précédemment déposée en sélectionnant la campagne et en cliquant sur la loupe située sous « Consultation dossier ».

1.2. Bouton « Modifier »

Modifier votre dossier vous permet d'**ajuster au plus près votre saisie de vos réalisations effectives**, y compris annuler une opération non réalisée.

Avant de faire votre demande de paiement, il vous est possible de modifier les éléments de votre demande d'aide en cliquant sur le bouton « Modifier » en bas du tableau des parcelles culturales. Ce bouton est accessible uniquement au statut « **DA approuvée ST** » ou « **DAM approuvé ST** » de votre dossier.

Dossier restructuration

N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK
4	Irrigation		4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PA approuvée ST	ND
5	Palissage		-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PA approuvée ST	ND

Cliquez sur
« Modifier » afin de
passer votre dossier
en Modification

Retour accueil
Modifier
Demander le paiement
Annuler la demande de paiement
Modifier mes pièces jointes

Au clic sur « Modifier » votre dossier passe au statut « DA en cours de modification ». Après avoir effectué les modifications souhaitées, vous devrez le transmettre à nouveau.

Dossier restructuration										
N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	Modifier DA
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	Modifier DA
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	Modifier DA
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PA approuvée ST	ND	Modifier DA
5	Palissage sans plantation la même année	0,0782	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PA approuvée ST	ND	Modifier DA

Cliquez sur le « Crayon » pour modifier la parcelle.

- Le bouton « Crayon », situé sous le libellé « Modifier DA », vous permet d'accéder à la modification de la parcelle ;
- La loupe vous permet toujours de consulter votre parcelle sans y apporter de modifications ;
- La croix rouge vous permet d'annuler une parcelle.

IMPORTANT : Si vous annulez une opération, il vous sera impossible de la réactiver. Il est impossible de saisir une nouvelle parcelle.

1.3. Modification d'une parcelle de plantation

1.3.1 Bloc A : Action principale et actions complémentaires

Après avoir cliqué sur le crayon d'une parcelle culturale de plantation, vous êtes orienté vers le contenu de l'écran A vous rappelant l'action principale et les éventuelles actions complémentaires de l'opération.

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veuillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action:

N° autorisation:

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation:

- Irrigation
- Palissage
- Terrasse

Cliquer sur « Valider » pour passer à l'écran B ou sur « Retour » pour revenir à l'écran des parcelles.

Une action complémentaire cochée lors de la demande d'aide initiale peut être décochée si cela ne s'oppose pas aux objectifs principaux de l'opération.

NB : Une action complémentaire non cochée initialement ne peut pas être cochée lors de la période d'ajustement de la demande d'aide.

1.3.2 Bloc B : Localisation de la parcelle

B Localiser et dessiner la parcelle culturelle

N° autorisation 2024RPXXXXXX

Département 11 Aude Commune COURSAN - 11106

1 Cliquez sur « Modifier » pour modifier le dessin de la parcelle.

2 Cliquez sur la bouton « Crayon » puis sur « Valider les modifications ».

3 Et enfin « Valider » pour enregistrer le dessin modifié et passer à l'écran C.

Annuler la modification

Retour Modifier Valider

Surface du dessin (ha): 1.7288

Une fois le premier dessin effacé, vous pourrez en faire un autre et passer à l'étape suivante,

Si vous ne souhaitez pas modifier le dessin, cliquez sur le bouton Valider pour passer directement à l'écran C.

1.3.3 Bloc C : Caractéristiques de la parcelle

Si vous n'avez pas modifié votre dessin à l'écran B, l'écran C vous affiche le bloc Caractéristiques de la parcelle contenant les données saisies lors de la demande d'aide initiale.

Dans cet écran vous pourrez modifier certaines caractéristiques de votre parcelle : appellation, cépage, densité, surface demandée.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux ?
0,3222 ha RVP

N° parcelle Action Commune Surface du dessin (ha) Act.

Caractéristiques de la parcelle

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
<input type="text" value="IGP"/>	<input type="text" value="Pays d'Oc"/>	<input type="text" value="Languedoc-Roussillon"/>	<input type="text" value="COT N"/>	<input type="text" value="225"/>	<input type="text" value="90"/>	<input type="text" value="4938"/>

N° autorisation	Surface demandée initiale	Surface max déclarable ?	Surface demandée
<input type="text" value="2019CDXXXXX"/>	<input type="text" value="0,5000"/>	<input type="text" value="0.0000"/>	<input type="text" value="0.5000"/>
<input type="text" value="2019CDXXXXX"/>	<input type="text" value="0,0370"/>	<input type="text" value="0.0000"/>	<input type="text" value="0.0370"/>

Si vous avez modifié votre dessin à l'écran B, certaines caractéristiques peuvent ne plus être en cohérence avec le dessin de votre parcelle. Dans ce cas le tableau est réinitialisé.

Pour les parcelles utilisant plusieurs autorisations du type conversion de droits (CD) il est possible, dans le respect des objectifs principaux, de supprimer une ou plusieurs autorisations de votre demande initiale. **Pour cela vous devez indiquer 0 comme surface demandée.** Cette autorisation n'apparaîtra plus à l'étape D.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux ?
0,3222 ha RVP

N° parcelle 3 Action PLA-indiv Commune PREIXAN - 11299 Surface du dessin (ha) 0,5754

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation
 Irrigation
 Palissage
 Terrasse

Caractéristiques de la parcelle

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
IGP	Pays d'Oc	Languedoc-Roussillon	COT N	225	90	4938

N° autorisation	Surface demandée initiale	Surface max déclarable ?	Surface demandée
2019CD044907	0,0370	0,0000	0,0000
2019CD044906	0,5000	0,0000	0,5000

En indiquant 0 dans la surface demandée, il est possible de supprimer une autorisation de type conversion de droit (CD) de votre demande initiale.

Retour Analyser l'éligibilité Annuler la modification

Dans tous les cas, après avoir modifié ou non certaines caractéristiques du bloc vous devez cliquer sur le bouton « Analyser l'éligibilité ».

IMPORTANT : Pour être éligible, votre opération doit notamment être compatible avec les critères d'éligibilité déjà présents lors de votre demande d'aide initiale et respecter une surface demandée totale inférieure ou égale à la surface approuvée initialement et au moins égale à la somme des surfaces de vos objectifs principaux.

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés	
Action principale éligible	 OK
Actions complémentaires éligibles	 OK
Cépage éligible	 OK
Modification surface	 OK

Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Annuler

Valider

Cliquez sur « Valider » pour passer à l'écran D.

Le cadre Résultat de l'analyse présente alors des pastilles de couleur résultant de l'analyse de l'éligibilité de vos données qui peuvent donc différer de celles analysées lors de votre demande d'aide initiale.

Une **pastille verte** confirme par exemple l'éligibilité de la modification de surface. Une éventuelle **pastille orange** vous informe que vous devez respecter une règle spécifique supplémentaire.

Et si aucune autre pastille n'est **rouge**, vous pouvez cliquer sur Valider et passer à l'écran D.

1.3.4 Bloc D : Sélection des droits/Arrachage

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX

Objectifs principaux ?

0,9900 ha RVP

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin	Segment	Appellation	Cépage	EIR	EIP	Densité	Surface demandée ?
Languedoc-Roussillon	IGP	Pays d'Oc	SAUVIGNON B	200	110	4545	1,6500

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RP004387

A compléter

[En savoir plus](#)

Résultat de l'analyse

Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable ?	Surface demandée ?	Type de restructuration	Eligibilité	
N° autorisation : 2024RPXXXXXX		Surface restante à saisir : 0.0000						1.6500			
11XXXXXXXXXX	COURSAN	1,1833	200	120	4167	CABERNET FRANC N	1,1833	1.1600	RVP	<input checked="" type="checkbox"/>	
11XXXXXXXXXX	COURSAN	0,2658	200	120	4167	CABERNET FRANC N	0,2658	0.2500	RVP	<input checked="" type="checkbox"/>	
11XXXXXXXXXX	COURSAN	0,2491	200	120	4167	CABERNET FRANC N	0,2491	0.2400	RVP	<input checked="" type="checkbox"/>	
							1.6500				

Affiche les droits ou arrachages associés à un type de restructuration et une surface demandée que vous avez saisi lors de votre demande d'aide initiale. Les droits ou arrachages rattachés à vos autorisations en jeu et non sélectionnés sont également affichés.

IMPORTANT : Si à l'étape précédente vous avez retiré une autorisation de votre demande d'aide (en indiquant 0 comme surface demandée), les droits et arrachages liés à cette autorisation ne sont plus affichés.

Sur cet écran, vous devez sélectionner des droits ou arrachages et saisir un type de restructuration ainsi qu'une surface demandée.

Le total des surfaces demandées par autorisation doit être égal à la surface demandée par autorisation à l'écran C

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX

Objectifs principaux ?
0,9900 ha RVP

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin: Languedoc-Roussillon | Segment: IGP | Appellation: Pays d'Oc | Cépage: SAUVIGNON B | EIR: 200

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RP004387

Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable ?	Surface demandée ?	Type de restructuration	Eligibilité
N° autorisation : 2024RPXXXXXX							Surface restante à saisir : 0.0000		1.6500	
11XXXXXXXXXX	COURSAN	1,1833	200	120	4167	CABERNET FRANC N	1,1833	1.1600	RVP	<input checked="" type="checkbox"/>
11XXXXXXXXXX	COURSAN	0,2658	200	120	4167	CABERNET FRANC N	0,2658	0.2500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>
11XXXXXXXXXX	COURSAN	0,2491	200	120	4167	CABERNET FRANC N	0,2491	0.2400	RVP	<input checked="" type="checkbox"/>
							1.6500			

Retour | Analyser l'éligibilité | Annuler la modification

En fonction des modifications effectuées aux écrans précédemment, il est possible que les listes de type de restructuration ne vous propose pas les mêmes choix que lors de votre demande d'aide initiale car ils dépendent notamment des appellations et de la localisation.

Une fois votre saisie terminée, cliquer sur « Analyser l'éligibilité ».

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX

Objectifs principaux ?

0,9900 ha RVP

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin Segment Appellation Cépage EIR EIP Densité Surface demandée ?

Languedoc-Roussillon IGP Pays d'Oc SAUVIGNON B 200 110 4545 1,6500

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RP004387

A compléter

En savoir plus

Résultat de l'analyse

Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable ?	Surface demandée ?	Type de restructuration	Eligibilité
N° autorisation : 2024RPXXXXXX		Surface restante à saisir : 0.0000					1.6500			
11XXXXXXX	COURSAN	1,1833	200	120	4167	CABERNET FRANC N	1,1833	1.1600	RVP	OK
11XXXXXXX	COURSAN	0,2658	200	120	4167	CABERNET FRANC N	0,2658	0.2500	RVP	OK
11106CT0043	COURSAN	0,2491	200	120	4167	CABERNET FRANC N	0,2491	0.2400	RMD	ND
							1.6500			

Un contrôle complémentaire vérifie que les objectifs principaux de l'opération sont bien respectés.

Résultat de l'analyse

Respect des objectifs principaux

0,9900 ha RVP OK

Annuler la modification

Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Je confirme que les arrachages ou droits que j'ai exclus des contrôles indiquent des écarts erronés et que je suis en mesure de démontrer ces erreurs.

Annuler

Valider

Une éventuelle pastille orange vous contraint à accepter une règle spécifique.

Et si aucune pastille n'est rouge, vous pouvez cliquer sur « Valider ».

Les contrôles effectués lors de la demande d'aide initiale se jouent de nouveau. Pour pouvoir valider la parcelle, il faut que l'ensemble des contrôles soient non bloquants sinon le bouton « Valider » n'est pas sélectionnable.

Le bouton « Annuler la modification » vous ramène sur l'onglet Parcelles culturales sans enregistrer vos éventuelles modifications.

Une fois validée, la parcelle passe alors au statut « PA Modifiée ». Dans le tableau récapitulatif des parcelles, les champs « Surface DA », « Densité », « Cépage » et « Actions complémentaires » sont mis à jour avec les informations de la parcelle modifiée.

Dossier restructuration

L'icône crayon reste accessible et vous pourrez modifier de nouveau cette parcelle si besoin.

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	Modifier DA
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PA modifiée	OK	 
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	 
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PA approuvée ST	ND	 
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0489 ha PAL		PA approuvée ST	ND	 

Retour accueil Suivant

1.4. Modification d'une parcelle de palissage et/ou d'irrigation sans plantation

1.4.1 Bloc A : Action principale et actions complémentaires

NB : Une parcelle d'irrigation sans plantation ne peut pas être modifiée si un contrôle des photos géolocalisées associées à cette parcelle a déjà été enregistré par votre Service Territorial. Si vous souhaitez malgré tout apporter une modification à une telle parcelle, vous devez au préalable prendre contact avec votre Service Territorial.

Après avoir cliqué sur le crayon d'une parcelle culturelle Palissage et/ou Irrigation, vous êtes orienté vers le contenu de l'écran A vous rappelant l'action principale de l'opération. **Cette action principale n'est pas modifiable.**

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action Palissage sans plantation la même année

L'action principale
n'est pas modifiable.

Retour

Valider

Cliquer sur « Valider » pour passer à l'écran B ou sur
« Retour » pour revenir à l'écran des parcelles.

1.4.2 Bloc B : Localisation de la parcelle

B Localiser et dessiner la parcelle culturale

Département 11 Aude Commune COURSAN - 11106

1 Cliquez sur « Modifier » pour modifier le dessin de la parcelle.

3 Et enfin « Valider » pour enregistrer le dessin modifié et passer à l'écran C.

2 Cliquez sur la bouton « Crayon » puis sur « Valider les modifications ».

Annuler la modification

Retour Modifier Valider

Surface du dessin (ha): 0,4943

Une fois le premier dessin effacé, vous pourrez en faire un autre et passer à l'étape suivante,

Si vous ne souhaitez pas modifier le dessin, cliquez sur le bouton Valider pour passer directement à l'écran C.

1.4.3 Bloc C : Sélection des parcelles

Si vous n'avez pas modifié votre dessin à l'écran B, cet écran vous affiche les parcelles initialement présentes dans votre demande initiale. Les surfaces initialement demandées sont affichées.

Si vous avez modifié votre dessin à l'écran B, l'écran C vous affiche les parcelles potentiellement éligibles interceptées par votre dessin. Aucune surface demandée n'est alors affichée pour ces parcelles.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux ?
0,0469 ha PAL

N° parcelle 5 Action PAL-seul Commune

Afficher toutes mes parcelles **Valider**

Le bouton « Valider » permet, d'afficher l'ensemble des parcelles de votre CVI susceptibles d'être sélectionnées.

Données CVI							A compléter		
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation	EIR	Cépage	Surface plantée au CVI	Surface max déclarable	Surface demandée ?	
11106AE0030	00002	2021-2022	Pays d'Oc	200	CHARDONNAY B	0,2983	0,0283	<input type="text" value="0.0283"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11106AE0030	00003	2021-2022	Pays d'Oc	200	CHARDONNAY B	0,1000	0,0100	<input type="text" value="0.0100"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11106AE0030	00004	2021-2022	Pays d'Oc	200	CHARDONNAY B	0,0233	0,0056	<input type="text" value="0.0056"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11106AE0030	00005	2021-2022	Pays d'Oc	200	CHARDONNAY B	0,0820	0,0064	<input type="text" value="0.0000"/>	<input type="checkbox"/>
11106AE0031	00004	2021-2022	Pays d'Oc	200	CHARDONNAY B	0,3547	0,0279	<input type="text" value="0.0279"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Caractéristiques de la parcelle

Segment IGP Appellation Pays d'Oc Bassin Languedoc-Roussillon

Surface demandée initiale 0,0782 Surface max déclarable 0,0718 Surface demandée 0,0718

Retour **Analyser l'éligibilité** **Annuler la modification**

Après avoir sélectionné les parcelles de votre choix et renseigné les surfaces demandées, cliquez sur le bouton « Analyser l'éligibilité » .

NB : Pour être éligible, votre opération doit notamment respecter vos objectifs principaux et proposer une surface demandée totale inférieure ou égale à la surface approuvée initialement et au moins égale à 60 % de cette surface approuvée.

Caractéristiques de la parcelle

Segment: IGP Appellation: Pays d'Oc Bassin: Languedoc-Roussillon Cépage: CHARDONNAY B EIR: 200

Surface demandée initiale: 0,0782 Surface max déclarable: 0,0718 Surface demandée: 0,0718

Retour Analyser l'éligibilité Annuler la modification

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés	
Action principale éligible	● Règle supplémentaire
Cépage éligible	● OK
Modification surface	● OK
Respect des objectifs principaux	
0,0469 ha PAL	● OK

Règles non vérifiées informatiquement

- L'opération est éligible sous réserve que la parcelle ait été primée au titre d'une plantation sans pose de palissage, réalisée lors d'une des 2 campagnes précédentes.

Je confirme que mon projet respecte les conditions d'éligibilité qui n'ont pu être vérifiées par le système

Annuler Valider

Et si aucune pastille n'est rouge, vous pouvez cliquer sur « Valider ».

Le cadre Résultat de l'analyse présente alors des pastilles de couleur résultant de l'analyse de l'éligibilité de vos données qui peuvent donc différer de celles analysées lors de votre demande d'aide initiale.

Une **pastille verte** confirme par exemple l'éligibilité de la modification de surface. Une éventuelle **pastille orange** vous informe que vous devez respecter une règle spécifique supplémentaire.

Et si aucune autre pastille n'est **rouge**, vous pouvez cliquer sur Valider et passer à l'écran D.

Une fois validée, la parcelle passe alors au statut « PA Modifiée ». Dans le tableau récapitulatif des parcelles, les champs « Surface DA », « Densité », « Cépage » et « Actions complémentaires » sont mis à jour avec les informations de la parcelle modifiée.

Dossier restructuration										
N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	Modifier DA
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	  
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	  
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PA approuvée ST	ND	  
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PA modifiée	ND	  

L'icône crayon reste accessible et vous pourrez modifier de nouveau cette parcelle si besoin.

1.5. Finaliser sa demande d'aide modifiée

1 Parcelles
2 Compléments
3 Engagements

N° CVI VITICULTURE

Exploitation

GAEC

GAEC Oui Non

Tableau des parcelles culturales Tutoriels

Total surface par action

	PLA-indiv	PLA-coll	PAL-seul	IRR-seule	PAL+ IRR-seuls
	1,6500	0,4300	0,0718	0,4000	0,0000

Dossier restructuration

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	Modifier DA
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PA approuvée ST	ND	
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PA modifiée	ND	

Retour accueil
Suivant

Afin que vos modifications soient prises définitivement en compte et que vous puissiez réaliser votre demande de paiement, vous devez transmettre votre demande d'aide modifiée en repassant par les onglets « Compléments » et « Engagements ».

Cliquez sur « Suivant » pour finaliser votre demande d'aide modifiée

1.5.1 Onglet « Compléments »

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI : XXXXXXXXXXX Viticulteur
Etat dossier RS : DA en cours de modification
SAS : Viticulteur
Engagement : PCRX.XX XXX N° dossier : 2023XXXXXXXXRS

Choisir les objectifs du dossier (deux choix maximum) [Tutoriels](#)

Adaptation à un cahier des charges
 Réduction des coûts de culture
 Accroissement du rendement
 Réponse à un débouché particulier
 Réduction des intrants
 Adaptation au changement climatique

Renseigner le RIB du demandeur

En cas de modification de RIB ou de titulaire, l'ajout d'un RIB est obligatoire.

RIB IBAN/BIC (format SEPA)
FRXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX / AGRDXXXXXXXX

SKM_C25820013019180.pdf

Saisir un RIB **Modifier le titulaire** Modifier PJ

Justificatifs d'absence d'irrigation avant opération

IMPORTANT : Les quatre photos de chaque parcelle doivent répondre à des critères spécifiques. Veuillez vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » disponible sur la page d'accueil de l'application.

N° parcelle	Surface demandée	Photos à joindre (4 photos obligatoires par parcelle)	
4	0,4000	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. <input type="button" value="Valider"/>	<p>Vous pouvez cliquer sur le lien ci-dessous afin de vérifier le bon positionnement de vos photos par rapport au dessin de votre parcelle :</p> <p>Voir mes photos</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je confirme avoir vérifié le bon positionnement de mes photos. Elles correspondent à la parcelle concernée par l'opération de pose d'un système d'irrigation.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/> 20230704106DU-4-01.JPG	
		<input checked="" type="checkbox"/> 20230704106DU-4-02.JPG	
		<input checked="" type="checkbox"/> 20230704106DU-4-03.JPG	
		<input checked="" type="checkbox"/> 20230704106DU-4-04.JPG	

Seuls les blocs « Choisir les objectifs du dossier », « RIB », et le bloc « Justificatifs d'absence d'irrigation avant opération » sont modifiables.

NB : Les blocs « Demande d'avance (individuelle et collective) », « Majoration JA », « Justificatif Irrigation » et « Justificatif Assurance récolte » ne sont pas modifiables .

Demande d'avance pour la restructuration collective

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation collective » du dossier.

Surface concernée par la demande d'avance 0,4300

Demande d'avance pour la restructuration individuelle

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation individuelle » du dossier.

Surface demandée 1,0000

Renseigner la majoration JA

Il faut satisfaire une des deux conditions pour bénéficier de la majoration

Justificatifs Irrigation

IMPORTANT : Votre demande d'aide comporte au moins une opération liée à l'installation d'un système d'irrigation. Vous devez joindre les justificatifs liés à l'irrigation afin de pouvoir valider votre demande. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » disponible sur la page d'accueil de l'application.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider

Documents

Aut_Pre_Eau.pdf

Justificatif Assurance récolte

IMPORTANT : Pour qu'il puisse être pris en compte et vous autoriser une éventuelle majoration d'aide, ce justificatif doit être joint à votre demande d'aide initiale. Vous ne pourrez pas le joindre une fois la période de dépôt de la demande d'aide close. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » disponible sur la page d'accueil de l'application.

Mon assurance récolte : Assurance multirisque Autre type d'assurance

Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider

La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

Documents

Ass_Recolte.pdf

Cliquez sur « Suivant » pour passer à l'onglet « Engagements ».

Précédent

Suivant

1.5.2 Onglet « Engagements »

Après avoir lu et coché les différents engagements présentés, cliquez sur « Terminer » pour valider le dossier et le transmettre à votre service territorial. Les demandes d'aide modifiées ne sont pas transmises à votre éventuelle structure collective

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI : XXXXXXXXXX Viticulteur Etat dossier RS : DA en cours de modification Etat dossier AP : Demande non effectuée

Groupement agricole : Viticulteur Engagement : PCRX X N° dossier : 2021XXXXXXXRS

Engagements [Tutoriels](#)

J'atteste, nous attestons, sur l'honneur :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la pr
- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantat
- Si mon exploitation a été constatée en situation d'infraction par li
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des pla
- versées par FranceAgriMer ou des aides d'une autre provenan

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la de
- réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation euro
- accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou j
- absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle défi
- fournir tout justificatif demandé et à permettre les vérifications
- conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aid
- faire les déclarations de travaux de plantation auprès de la DG
- ne pas commercialiser en tant que raisin de table les produits i

Je suis informé(e), nous sommes informé(e)s :

- que la demande d'aide après la fin de période de dépôt peut être modifiée sous certaines conditions **avant le dépôt de la demande de paiement**.
- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande **après le dépôt de la demande de paiement**.
- que, conformément aux articles 92 et 97 du règlement (UE) n°1306/2013, le versement de l'aide à la restructuration du vignoble impose le respect des règles de la **conditionnalité** pendant les 3 années civiles qui suivent l'année du paiement de l'aide, et à ce titre **chaque année pendant trois ans le dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces (dossier PAC)**. En cas de non-respect de ces règles, le remboursement partiel ou total de l'aide pourra être demandé.
- que, conformément au règlement (UE) n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi "informatique et liberté" (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non-respect des exigences règlementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des versements de l'aide octroyée.
- qu'en cas de fausse déclaration intentionnelle et/ou de fourniture de documents falsifiés, chaque opération concernée sera rejetée en totalité et des sanctions financières seront appliquées, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande. En cas de refus, j'en informe FranceAgriMer.

Si cette demande est complète, cliquer sur le bouton Terminer pour la valider et la transmettre

Précédent **Terminer**

Cliquez sur « Terminer » pour finaliser et transmettre votre demande.

Au clic sur « Terminer » un message de confirmation s'affiche:

Engagements
Tutoriels

J'atteste, nous attestons, sur l'honneur :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité.
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la présente demande.
- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales visées aux articles 85 bis et ter du règlement (CE) n°1234/2007 ou aux plantations non autorisées visées à l'article 71 du règlement (UE) n°1308/2013. Si mon exploitation a été constatée en situation d'infraction par la DGDDI, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation pour la campagne 2022/2023 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour ce même objet, que ce soit des aides à la restructuration versées par FranceAgriMer ou des aides d'une autre provenance (FMSE, rénovation vergers...).

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage et/ou de l'irrigation au plus tard le 31/07/2023 si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation européenne prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle y compris pour une pose concomitante à une plantation 2022/2023.
- accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définis par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation européenne et nationale.
- fournir tout justificatif demandé et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire les déclarations de travaux de plantation auprès de la DGDDI après réalisation des plantations.
- ne pas commercialiser en tant que raisin de table les produits issus de la plantation.

Je suis informé(e), nous sommes informés :

- que la demande d'aide après la fin de la campagne agricole 2022/2023 sera soumise à un contrôle de la DGDDI.
- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande d'aide.
- que, conformément aux articles 92 et 93 du règlement (UE) n°1308/2013, les aides sont versées par annuités civiles qui suivent l'année du paiement de l'aide, et à ce titre chaque année pendant trois ans le dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces (dossier PAC). En cas de non-respect de ces règles, le remboursement partiel ou total de l'aide pourra être demandé.
- que, conformément au règlement (UE) n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi "informatique et liberté" (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non-respect des exigences réglementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.

Confirmation

Souhaitez-vous confirmer ce choix ou modifier votre demande et valider ultérieurement ?

Terminer ma demande
Modifier ma demande

Votre demande d'aide étant désormais au statut « **DAM approuvée ST** », vous pouvez demander son paiement en cliquant sur le bouton « Demander paiement ».

Au clic sur « Terminer ma demande » :

- Parallèlement, vous recevrez un accusé d'enregistrement envoyé à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription au portail ;
- Vous recevrez également par mail la **décision d'approbation** de votre demande, accompagnée d'un PDF d'approbation ;

Un pdf récapitulatif des parcelles est généré. Vous retrouverez ce récapitulatif à tout moment lors de la consultation de votre dossier. Il vous suffira de cliquer sur l'icône pdf située en haut à droite de l'écran.

Votre demande d'aide à la restructuration du vignoble est bien enregistrée

Votre demande est bien enregistrée sous le numéro 2023XXXXXXXXRS

Elle va être examinée par la structure qui gère le plan collectif dont vous dépendez, qui la transmettra, après examen, au service territorial de FranceAgriMer.

Un accusé d'enregistrement de votre dossier vous a été adressé à votre adresse courriel viticulteur@viticulture.fr

Vous pouvez consulter le récapitulatif complet de votre demande en cliquant sur le lien suivant :PDF

Vous retrouverez ce récapitulatif à tout moment lors de la consultation de votre dossier au sein de Vitirestructuration. Il vous suffira de cliquer sur l'icône pdf situé en haut à droite de l'écran.

Je donne mon avis

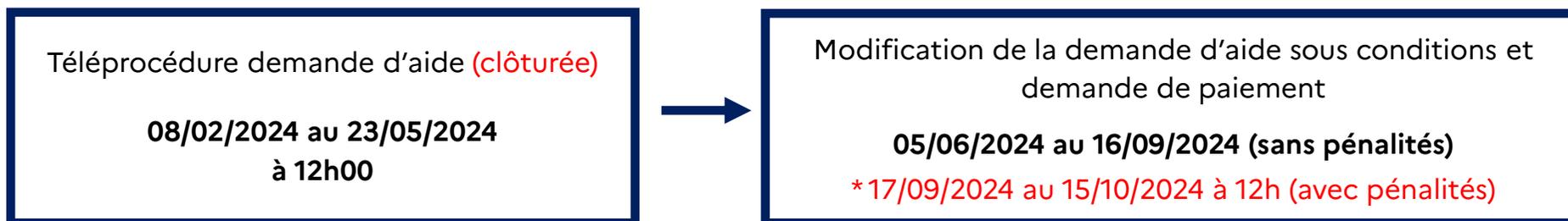
SERVICES PUBLICS+

Vous pouvez donner votre avis sur le déroulement de la démarche dans Vitirestructuration à travers le bouton « Je donne mon avis »

Retour accueil

- **Demande de paiement (DP)**

2. Demande de paiement



Après la fin de la période de saisie de la demande d'aide et si votre dossier RS est au statut « DA Approuvée ST » ou « DAM Approuvée ST » vous pouvez effectuer votre Demande de Paiement (DP).

- En cas de plantations collectives le dossier est d'abord transmis à la Structure Collective ;
- Si le dossier ne comporte pas de plantation collective il est directement transmis à votre Service Territorial.

ATTENTION : votre demande de paiement doit être impérativement transmise à votre Service Territorial avant le 16/09/2024 pour ne pas subir de pénalités de retard. Au-delà de cette date, et jusqu'au 15/10/2024 à 12h00 (midi), des pénalités seront appliquées. Au-delà du 15/10/2024 à 12h00 (midi), aucune transmission ne sera plus possible.

Tant que votre demande de paiement n'est pas au statut « DP Transmise ST », vous avez toujours la possibilité d'annuler votre demande de paiement en cours afin d'accéder à la modification de votre demande d'aide afin de l'ajuster au plus près de vos réalisations effectives **AVANT** de réaliser la demande de paiement (reportez-vous au chapitre consacré à l'ajustement de la demande d'aide).

2.1. Accéder au dossier de demande d'aide

Dossier de restructuration [Notices et textes réglementaires](#)

Campagne Campagne 23/24 : opérations à réaliser avant le 31/07/2024

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Fiche de valorisation	Consultation dossier
2023XXXXXXXXRS	DAM approuvée ST			

Liste déroulante campagne, permet de consulter les dossiers des campagnes antérieures

Cliquez sur la loupe pour accéder au dossier

Depuis l'écran d'accueil de Vitirestructuration, vous pouvez consulter votre demande en cours ou précédemment déposée en sélectionnant la campagne et en cliquant sur la loupe située sous « Consultation dossier ».

2.2. Bouton « Demander le paiement »

Le bouton « Demander le paiement » est accessible dès l'ouverture de la période de demande de paiement pour tous les dossiers au statut « DA approuvé ST » ou « DAM approuvée ST ».

Dossier restructuration

N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectif
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,990
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,258
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167			0,240
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-			0,046

Confirmation

Vous allez commencer la saisie de votre demande de paiement.
Notez que si vous avez d'éventuelles modifications à apporter à votre dernière demande d'aide approuvée, vous devez le faire au préalable en cliquant sur Modifier, y compris pour annuler une opération.
Souhaitez-vous débiter votre demande de paiement ?

Oui Non

Cliquez sur le bouton.

Confirmer le passage en demande de paiement.

Retour accueil Modifier Demander le paiement Annuler la

- Si vous répondez « non », vous restez sur l'écran récapitulatif des parcelles et le statut du dossier ne change pas.
- Si vous répondez « oui », le « dossier passe au statut « DP en cours de saisie » et les parcelles conservent leur statut. Un email vous est envoyé pour vous confirmer le passage de votre dossier au statut « **Demande de paiement en cours** ».

Lors de votre demande paiement, vous allez devoir demander le paiement pour chacune de vos parcelles non annulées, c'est-à-dire passer chacune d'entre elles au statut « **PP Demandée** ».

Le bouton « Crayon » situé sous le libellé « Demander paiement » vous permet d'accéder à la demande de paiement de chaque parcelle.

La pastille grisée avec la mention « Paiement non demandé » passera au vert avec la mention « **Paiement demandé** » lorsque la demande de paiement de la parcelle est effectuée.

Dossier restructuration

N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action com					Demander paiement
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	 Paiement non demandé
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PA approuvée ST	OK	 Paiement non demandé
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PA approuvée ST	ND	 Paiement non demandé
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PAM Approuvée ST	ND	 Paiement non demandé

Cliquez sur le bouton « Crayon » pour faire la demande de paiement de chaque parcelle.

Retour accueil Modifier Demander le paiement Annuler la demande de paiement Modifier mes pièces jointes Suivant

2.3. Demande de paiement d'une parcelle de plantation

Après avoir cliqué sur l'icône crayon d'une parcelle en plantation collective ou individuelle, vous arrivez sur l'écran C.

IMPORTANT : Dans cette phase de demande de paiement, pour qu'une opération de plantation, votre casier viticole informatisé est interrogé. Vous devez ainsi vous être assuré au préalable que vos plantations ont bien été enregistrées auprès des services des Douanes.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux
0,2500 ha RMD

N° parcelle 3 Action PLA-coll Commune COURSAN - 11106 Surface du dessin (ha) 0,4842

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation
 Irrigation
 Palissage
 Terrasse

IMPORTANT : Dans la colonne Plantations réalisées, veuillez sélectionner les parcelles plantées correspondant exactement au dessin de la demande d'aide puis valider l'opération.

Données CVI										DP au 30/05/2024			
Référence cadastrale	N° d'ordre	Appellation	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface plantée au CVI	Campagne de plantation	Surface max déclarable	Parcelle dessinée	Plantations réalisées	Présence au CVI	Surface demandée
N° autorisation: 2024RPXXXXXX							0,4802				0,0000		0,4300
11106XXXXXX	00011	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,1871	2023-2024	0,1871	Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>
11106XXXXXX	00003	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,2931	2023-2024	0,2931	Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Caractéristiques de la parcelle

Segment IGP Appellation Pays d'Oc Bassin Languedoc-Roussillon Cépage SAUVIGNON B EIR 200 EIP 110 Densité 4545

N° autorisation 2024RPXXXXXX Surface demandée 0,4300

Analyser la demande de paiement

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés

Actions complémentaires éligibles OK

Action principale éligible OK

Cépage éligible OK

Règles non vérifiées informatiquement

Le bloc « Caractéristiques de la parcelle » vous rappelle notamment les données que vous avez validées lors de votre demande d'aide.

Rechercher des parcelles dans un autre CVI

Si vous avez effectué vous-même les travaux de restructuration et que vous avez depuis réalisé une opération (vente ou transfert de parcelles...) qui a provoqué le rattachement de parcelles auprès d'un autre CVI que celui associé à votre demande d'aide, vous pouvez indiquer ici cet éventuel N° CVI afin de relancer une recherche de parcelles sur les 2 numéros.

N° CVI Rechercher les parcelles

Les parcelles en blanc sont les seules que vous pouvez cocher en bout de ligne : ces parcelles présentent le même segment, la même appellation, le même cépage et la même densité qui ont été déclarés dans la demande d'aide.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux

0,2580 ha RMD

N° parcelle 3 Action

IMPORTANT : Dans la colonne

Le tableau « Données CVI » récapitule les parcelles plantées au cvi utilisant **la(les) même(s) autorisation(s)** que celle(s) utilisée(s) dans votre demande d'aide.

0,4842

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation
 Irrigation
 Palissage
 Terrasse

demande d'aide puis valider l'opération.

Données CVI										DP au 30/05/2024			
Référence cadastrale	N° d'ordre	Appellation	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface plantée au CVI	Campagne de plantation	Surface max déclarable	Parcelle dessinée	Plantations réalisées	Présence au CVI	Surface demandée
N° autorisation: 2024RPXXXXXX							0,4802				0,0000		0,4300
11108XXXXXX	00011	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,1871	2023-2024	0,1871	Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11108XXXXXX	00003	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,2931	2023-2024	0,2931	Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Caractéristiques de la parcelle

Segment IGP Appellation Pays d'Oc Bassin Languedoc-Roussillon Cépage SAUVIGNON B EIR 200 EIP 110 Densité 4545

N° autorisation 2024RPXXXXXX Surface demandée 0,4300

Analyser la demande de paiement

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés

Actions complémentaires éligibles OK

Action principale éligible OK

Cépage éligible OK

Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Rechercher des parcelles dans un autre CVI

Si vous avez effectué vous-même les travaux de restructuration et que vous avez depuis réalisé une opération (vente ou transfert de parcelles...) qui a provoqué le rattachement de parcelles auprès d'un autre CVI que celui associé à votre demande d'aide, vous pouvez indiquer ici cet éventuel N° CVI afin de relancer une recherche de parcelles sur les 2 numéros.

N° CVI Rechercher les parcelles

Si le tableau est vide (aucune parcelle en blanc ou en gris) : cela veut dire qu'aucune parcelle associée au numéro d'autorisation de votre demande d'aide n'est encore enregistrée au cvl pour la campagne en cours.

Si le tableau affiche une ou plusieurs parcelles en gris, celles-ci ne pourront pas être sélectionnées (pas de case à cocher) : il s'agit alors de parcelles associées au numéro d'autorisation de votre demande d'aide mais qui présentent au moins une différence sur l'une des autres caractéristiques (cépage, appellation ou densité) de la demande.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux
0,2580 ha RMD

N° parcelle 3 Action

Données CVI										DP au 31/05/2024			
Référence cadastrale	N° d'ordre	Appellation	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface plantée au CVI	Campagne de plantation	Surface max déclarable	Parcelle dessinée	Plantations réalisées	Présence au CVI	Surface demandée
N° autorisation: 2024RPXXXXXX							0,0000				0,0000		0,4300
11106XXXXXX	00011	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,1871	2023-2024	0,1871	Oui			
11106XXXXXX	00003	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,2931	2023-2024	0,2931	Oui			

Caractéristiques de la parcelle

Segment: IGP Appellation: Pays d'Oc Bassin: Languedoc-Roussillon Cépage: VIOGNIER B EIR: 200 EIP: 110 Densité: 4545

N° autorisation: 2024RPXXXXXX Surface demandée: 0,4300

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés

- Actions complémentaires éligibles OK
- Action principale éligible OK
- Cépage éligible OK

Rechercher des parcelles dans un autre CVI

Si vous avez effectué vous-même les travaux de restructuration qui a provoqué le rattachement de parcelles auprès d'un autre CVI que celui associé à votre demande d'aide, vous pouvez indiquer ici cet éventuel N° CVI afin de relancer une recherche de parcelles sur les 2 numéros.

N° CVI: Rechercher les parcelles

La colonne « Parcelle dessinée » du tableau indique si la parcelle est bien interceptée par le dessin que vous avez réalisé lors de la saisie de la demande. **Cette colonne est informative.** Pour chaque parcelle :

- S'il est affiché « Oui », la parcelle est bien interceptée par votre dessin.
- S'il est affiché « Non », deux causes sont possibles :
 - La parcelle est située en dehors de votre dessin.
 - Ou il existe une différence de numérotation entre sa référence cadastrale au CVI et celle issue de la carte IGN.

Si aucune parcelle n'est affichée en blanc alors l'écran C s'affiche avec un tableau vide ou comportant uniquement des lignes grisées. Vous ne pourrez pas faire la demande de paiement de la parcelle culturale. Plusieurs explications et actions sont possibles :

- Vous n'avez pas réalisé la plantation. Dans ce cas, vous devez annuler votre demande de paiement puis modifier votre demande d'aide en annulant cette parcelle.
- Votre plantation ne correspond pas à la demande d'aide déposée (appellation, densité, cépage...). Dans ce cas, vérifiez votre demande d'aide et modifiez-la si cela s'avère nécessaire et possible (vous devez annuler votre demande paiement puis modifier votre demande d'aide).
- Les données de votre casier viticole informatisé ne sont pas encore enregistrées ou sont erronées. Dans ce cas, vérifiez vos données auprès des services des Douanes.

2.3.1 Rechercher des parcelles dans un autre CVI

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux
0,2598 ha RVP

N° parcelle 4 Action PLA-indiv Commune PREIXAN - 11299 Surface du dessin (ha) 0,2976

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation
 Irrigation
 Palissage
 Terrasse

Caractéristiques de la parcelle

Segment IGP Appellation Pays d'Oc Bassin Languedoc-Roussillon Cépage COT N EIR 225 EIP 90 Densité 4938

N° autorisation 2024RPXXXXXX Surface demandée 0,4330

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés

Actions complémentaires éligibles ● OK

Action principale éligible ● OK

Cépage éligible ● OK

Rechercher des parcelles dans un autre CVI

Si vous avez effectué vous-même les travaux de restructuration et que vous avez depuis réalisé une opération (vente ou transfert de parcelles...) qui a provoqué le rattachement de parcelles auprès d'un autre CVI que celui associé à votre demande d'aide, vous pouvez indiquer ici cet éventuel N° CVI afin de relancer une recherche de parcelles sur les 2 numéros.

N° CVI Rechercher les parcelles

Données CVI DP au 31/05/2024

Référence cadastrale	N° d'ordre	Appellation	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface plantée au CVI	Campagne de plantation	Surface max déclarable	Parcelle dessinée	Plantations réalisées	Présence au CVI	Surface demandée
N° autorisation: 2024RPXXXXXX							0,4551				0,0000		0,4330
11299XXXXXX	00004	Pays d'Oc	225	90	4938	COT N	0,2173	2023-2024	0,2173	Oui	<input type="checkbox"/>	●	<input type="text"/>
11299XXXXXX	00003	Pays d'Oc	225	90	4938	COT N	0,2378	2023-2024	0,2378	Oui	<input type="checkbox"/>	●	<input type="text"/>

Saisissez le numéro cvi du repreneur de la parcelle puis cliquez sur « Recherche les parcelles ».

Les parcelles plantées avec l'autorisation utilisée pour la demande d'aide et enregistrées dans le cvi indiqué s'afficheront aussi dans le tableau des parcelles. Dans la colonne présence au cvi, la pastille sera orange.

2.3.2 Analyser la demande de paiement

Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux
0,2580 ha RMD

N° parcelle 3 Action PLA-coll Commune COURSAN - 11106

IMPORTANT : Dans la colonne Plantations réalisées, veuillez sélectionner les parcelles plantées correspondantes.

Éléments réalisés en plus que la plantation
 Irrigation
 Palissage
 Terrasse

Données CVI										DP au 31/05/2024			
Référence cadastrale	N° d'ordre	Appellation	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface plantée au CVI	Campagne de plantation	Surface max déclarable	Parcelle dessinée	Plantations réalisées	Présence au CVI	Surface demandée
N° autorisation: 2024RPXXXXXX							0,4802				0,4802		0,4300
11106XXXXXX	00011	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,1871	2023-2024	0,1871	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
11106XXXXXX	00003	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,2931	2023-2024	0,2931	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Caractéristiques de la parcelle

Segment IGP Appellation Pays d'Oc Bassin Languedoc-Roussillon Cépage SAUVIGNON B EIR 200 EIP 110 Densité 4545

N° autorisation 2024RPXXXXXX Surface demandée 0,4300

Analyser la demande de paiement

Cliquez sur le bouton « Analyser la demande de paiement »

DP au 31/05/2024			
Parcelle dessinée	Plantations réalisées	Présence au CVI	Surface demandée
	0,4202		0,4300
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,4300

Au clic sur le bouton « Analyser la demande de paiement », la colonne « Surfaces demandées » est alimentée avec le calcul des surfaces demandées proratisées. Attention, la surface demandée de chaque parcelle cadastrale doit être inférieure ou égale à la surface max déclarable.

Si la surface demandée est supérieure à la surface max déclarable, elle s'affiche en rouge. Vous ne pouvez pas continuer la demande de paiement de l'opération. Dans ce cas, vous devez vérifier la sélection des parcelles plantées ou vérifier votre demande d'aide, et la modifier si cela est possible (vous devez annuler votre demande paiement puis modifier votre demande d'aide).

Si les Plantations réalisées sont conformes aux surfaces demandées, vous pouvez alors cocher des cases dans le BLOC « Demande de paiement » :

- Selon les **actions complémentaires** que vous aviez saisies dans votre demande d'aide, vous devez attester de la réalisation de vos travaux de palissage et/ou d'irrigation.
- Une dernière case avec le libellé suivant : « **J'ai réalisé l'opération décrite ci-dessus et valide ma demande de paiement pour cette opération.** » doit être cochée.

Irrigation
 Palissage
 Terrasse

N° parcelle 3 Action PLA-coll Commune COURSAN - 11106 Surface du dessin (ha) 0,4842

IMPORTANT : Dans la colonne Plantations réalisées, veuillez sélectionner les parcelles plantées correspondant exactement au dessin de la demande d'aide puis valider l'opération.

Données CVI										DP au 31/05/2024			
Référence cadastrale	N° d'ordre	Appellation	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface plantée au CVI	Campagne de plantation	Surface max déclarable	Parcelle dessinée	Plantations réalisées	Présence au CVI	Surface demandée
N° autorisation: 2024RPXXXXXX							0,4802				0,4802		0,4300
11106XXXXXX	00011	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,1871	2023-2024	0,1871	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	●	0,1675
11106XXXXXX	00003	Pays d'Oc	200	110	4545	SAUVIGNON B	0,2931	2023-2024	0,2931	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	●	0,2625

Caractéristiques de la parcelle

Segment: IGP Appellation: Pays d'Oc Bassin: Languedoc-Roussillon Cépage: SAUVIGNON B EIR: 200 EIP: 110 Densité: 4545

N° autorisation: 2024RPXXXXXX Surface demandée: 0,4300

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés

Actions complémentaires éligibles ● OK

Action principale éligible ● OK

Cépage éligible ● OK

Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Rechercher des parcelles dans un a

Si vous avez effectué vous-même le rattachement de parcelles qui a provoqué le rattachement de parcelles, vous devez cocher la case "Oui" afin de relancer une recherche.

N° CVI:

Demande de paiement

J'ai réalisé l'opération décrite ci-dessus et valide ma demande de paiement pour cette opération.

J'atteste avoir achevé mes travaux liés au palissage.

J'atteste avoir achevé mes travaux liés à la pose d'un système d'irrigation.

IMPORTANT : si vous souhaitez annuler cette opération ou si vous n'avez pas réalisé celle-ci dans son intégralité, vous pouvez annuler votre demande de paiement puis modifier votre demande d'aide en ajustant au mieux les données concernant cette opération.

Le bouton « **Valider opération** » se dégrise dès lors que toutes les cases sont cochées, cliquez sur ce bouton pour finaliser la demande de paiement de la parcelle.

La demande de paiement de la parcelle est alors enregistrée dans le tableau récapitulatif des parcelles. Le statut de la parcelle passe à « PP Demandée » et la pastille décrite plus haut passe en vert avec la mention « Paiement demandé ».

Dossier restructuration										
N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	Demander paiement
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PP Demandée	OK	<input checked="" type="checkbox"/> Paiement demandé
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PAM Approuvée ST	OK	<input type="checkbox"/> Paiement non demandé
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B						<input type="checkbox"/> Paiement non demandé
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B						<input type="checkbox"/> Paiement non demandé

La pastille « Paiement non demandé » devient verte avec la mention « Paiement demandé »

Retour accueil Modifier Demander le paiement **Annuler la demande de paiement** Modifier mes pièces jointes Suivant

2.4. Demande de paiement d'une parcelle de palissage et/ou d'irrigation sans plantation

Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux
0,2400 ha IRR

N° parcelle 4 Action IRR-seule Commune COURSAN - 11106 Surface du dessin (ha) 0,4379

Données CVI							Présence au CVI	Surface demandée
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation	EIR	Cépage	Surface plantée au CVI	au 31/05/2024	
11106XXXXXX	00009	2007-2008	Aude	200	SAUVIGNON B	0,4342		0,4000
Total							0,4000	

Caractéristiques de la parcelle

Segment IGP App Aude

Surface demandée 0,4000

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés

Action principale

Cépage

Demande de paiement

J'ai réalisé l'opération décrite ci-dessus et valide ma demande de paiement pour cette opération.

IMPORTANT : si vous souhaitez annuler cette opération ou si vous n'avez pas réalisé celle-ci dans son intégralité, vous pouvez annuler votre demande de paiement puis modifier votre demande d'aide en ajustant au mieux les données concernant cette opération.

Valider opération

Pour chaque référence cadastrale, une colonne « **Présence au CVI** » présente une pastille de couleur :

- Une pastille verte si la référence cadastrale est bien présente dans votre CVI.
- Une pastille orange si la référence cadastrale n'est pas trouvée dans votre CVI

EIR 200
 Il ne peut pas être contrôlé que la parcelle ne soit pas déjà primée pour l'opération ou n'ait pas déjà été primée pour l'opération.
 d'éligibilité qui n'ont pu être vérifiées par l'opérateur.

Après avoir cliqué sur l'icône crayon d'une parcelle de palissage et/ou d'irrigation sans plantation la même année, vous arrivez sur l'écran C qui vous rappelle la saisie effectuée lors de votre demande d'aide.

Cette pastille est juste informative, elle n'est pas bloquante.

Une pastille orange indique qu'une de vos parcelles, initialement présente dans votre CVI lors de votre demande d'aide, ne s'y trouve a priori plus.

Si cela vous paraît anormal, contactez les services des Douanes concernés.

ATTENTION : toute parcelle demandée au paiement ne pourra plus faire l'objet d'une autre demande d'aide à la restructuration du vignoble.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Objectifs principaux ?
0,2400 ha IRR

N° parcelle 4 Action IRR-seule Commune COURSAN - 11106 Surface du dessin (ha) 0,4379

Données CVI							Présence au CVI	
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation	EIR	Cépage	Surface plantée au CVI	au 31/05/2024	Surface demandée ?
11106XXXXX	00009	2007-2008	Aude	200	SAUVIGNON B	0,4342	●	0,4000
Total								0,4000

Caractéristiques de la parcelle

Segment IGP Appellation Aude Bassin Languedoc-Roussillon Cépage SAUVIGNON B EIR 200

Surface demandée 0,4000

Résultat de l'opération

Dans le bloc « **Demande de paiement** », vous devez cocher la case attestant que vous avez bien réalisé l'opération de la parcelle.

Règles non vérifiées
 • L'opération comporte plusieurs parcelles
 Je confirme l'installation du système

Le bouton « **Valider opération** » se dégrise dès lors que toutes les cases sont cochées, cliquez sur ce bouton pour finaliser la demande de paiement de la parcelle.

Demande de paiement

J'ai réalisé l'opération décrite ci-dessus et valide ma demande de paiement pour cette opération.

IMPORTANT : si vous souhaitez annuler cette opération ou si vous n'avez pas réalisé celle-ci dans son intégralité, vous pouvez annuler votre demande de paiement puis modifier votre demande d'aide en ajustant au mieux les données concernant cette opération.

Valider opération

La demande de paiement de la parcelle est alors enregistrée dans le tableau récapitulatif des parcelles. Le statut de la parcelle passe à « PP Demandée » et la pastille décrite plus haut passe en vert avec la mention « Paiement demandé ».

Dossier restructuration										
N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	Demander paiement
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PP Demandée	OK	 Paiement demandé
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PAM Approuvée ST	OK	 Paiement non demandé
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PP Demandée	ND	 Paiement demandé
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PAM Approuvée ST	ND	 Paiement non demandé

La pastille « Paiement non demandé » devient verte avec la mention « Paiement demandé »

Retour accueil Modifier Demander le paiement Suivant

2.5. Finaliser sa demande de paiement

Une fois que vous avez demandé le paiement pour toutes les parcelles non annulées de votre dossier (elles sont alors toutes au statut « PP Demandée » avec un indicateur vert), vous pouvez cliquer sur le bouton « **Suivant** » pour passer à la dernière étape de la demande de paiement.

Dossier restructuration

N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	Demander paiement
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PP Demandée	OK	Paiement demandé
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PP Demandée	OK	Paiement demandé
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PP Demandée	ND	Paiement demandé
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PP Demandée	ND	Paiement demandé

[Retour accueil](#)
[Modifier](#)
[Demander le paiement](#)
[Annuler la demande de paiement](#)
[Modifier mes pièces jointes](#)
[Suivant](#)

Cliquez sur le bouton « **Suivant** » pour finaliser votre demande de paiement.

2.5.1. Compléments

Au clic sur « Suivant », vous arrivez sur l'onglet Compléments.

Seuls les blocs « RIB », « Documents de fin de livraison de plants » et le bloc « Terrasse » sont modifiables.

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI XXXXXXXXXX VITICULTURE

Exploitation VITICULTURE

Etat dossier RS DP en cours de saisie

Choisir les objectifs du dossier (deux choix maximum)

Adaptation à un cahier des charges Accroissement de...
 Réduction des coûts de culture Réponse à un déb...

Renseigner le RIB du demandeur

En cas de modification de RIB ou de titulaire, rajout d'un RIB est obligatoire.

RIB IBAN/BIC (format SEPA)
FRXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX /XXXXXXXXXXXX

Titulaire Démarchation Etat
VITICULTURE VITICULTURE Visé

SKM_C25820013019180.pdf

Saisir un RIB Modifier le titulaire Modifier PJ

Documents de fin de livraison des plants

IMPORTANT : Joindre la ou les factures d'achat des plants de vignes avec les mentions mentionnées dans la décision de campagne (cf notice et réglementation).

Parcourir... Aucun fiche...électionné. Valider

La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

Si votre dossier contient au moins une parcelle de plantation, le bloc « Documents de fin de livraison de plants » doit être obligatoirement renseigné.

Si votre dossier contient au moins une parcelle de plantation avec l'action complémentaire «Terrasse», le bloc « Terrasse » doit être obligatoirement renseigné

Une fois les pièces demandées jointes à votre dossier, vous pouvez cliquer sur le bouton « Suivant » qui vous dirige sur l'onglet Engagements.

Précédent Suivant

2.5.2. Engagements

Après avoir coché les différents engagements présentés, cliquez sur « **Terminer** » pour valider votre demande paiement et la transmettre.

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI : XXXXXXXXXX VITICULTURE Etat dossier RS : DP en cours de saisie

Exploitation : VITICULTURE Engagement : PCRXX XXX N° dossier : 2023XXXXXXXRS

Engagements [Tutoriels](#)

J'atteste, nous attestons, sur l'honneur :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité.
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la présente demande.
- ne pas être concerné(e) par les dispositions relatives aux plantations illégales ou aux plantations non autorisées visées à l'article 71 du règlement (UE) n°1308/2013. Si mon exploitation a été constatée en situation d'infraction par la DGDDI, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation pour la campagne 2023/2024 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour ce même objet, que ce soit des aides à la restructuration versées par FranceAgriMer ou des aides d'une autre provenance.
- avoir réalisé tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage et/ou de l'irrigation **au plus tard le 31/07/2024** si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation, la réglementation prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle, sans préjudice de poursuite en cas de déclaration erronée.

Je m'engage, nous nous engageons à :

- accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définis par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation communautaire et nationale.
- fournir tout justificatif demandé, notamment les factures relatives à l'achat et à l'installation d'un système d'irrigation fixe et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- pour chaque opération comportant de l'irrigation : conserver le système d'irrigation sur la même parcelle en état fonctionnel et pour un usage identique pendant 5 ans après la date finale de paiement.
- conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.

Je suis informé(e), nous sommes informé(e)s :

- que la **demande d'aide** après la fin de période de dépôt **peut être modifiée sous certaines conditions** avant le dépôt de la demande de paiement.
- que je ne pourrai apporter **aucune modification** à ma demande **après le dépôt de la demande de paiement**.
- que, conformément au règlement (UE) 2021/2116 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides, **seront publiés sur le site internet de FranceAgriMer** conformément à l'article 17 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le respect de la loi "informatique et liberté".
- qu'en cas de **déclaration inexacte, de non-respect des exigences réglementaires** ou de constatation de **les anomalies constatées** pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.
- qu'en cas de **fausse déclaration intentionnelle** et/ou de fourniture de documents falsifiés.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes que j'en informe FranceAgriMer.

Si cette demande est complète, cliquez sur le bouton Terminer pour la valider et la transmettre

Précédent Terminer

Cliquez sur « **Terminer** » pour finaliser votre demande de paiement

Ainsi, au clic sur « Terminer ma demande » :

Dossier de restructuration

Campagne Campagne 23/24 : opérations à réaliser avant le 31/07/2024

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Fiche de valorisation	Consultation dossier
2023XXXXXXXXRS	DP transmise SC			

Si votre demande comporte des opérations de plantation collective, votre demande est adressée à votre structure collective et le statut de votre demande passe à « DP transmise SC ». Vous recevez alors un mail informatif.

Dossier de restructuration

Campagne Campagne 23/24 : opérations à réaliser avant le 31/07/2024

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Fiche de valorisation	Consultation dossier
2023XXXXXXXXRS	DP transmise ST			

Si votre demande ne comporte pas d'opérations de plantation collective ou si votre structure collective valide ensuite votre demande, son statut passe alors à « DP transmise ST ». Un mail vous est envoyé pour attester de la fin de votre demande de paiement.

NB : Vous conservez la possibilité de consulter un PDF récapitulatif de l'ensemble de vos parcelles sur cet écran de confirmation d'enregistrement, sur votre écran d'accueil ou dans le bandeau toujours présent lors de la consultation de votre dossier.

3. Bouton « Modifier mes pièces jointes »

Le bouton « Modifier mes pièces jointes » est accessible pour les dossiers au statut « DP transmise SC ». Ce bouton vous permet de modifier les pièces jointes, liées à la demande de paiement, enregistrées dans l'onglet « Compléments ».

Dossier restructuration									
N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PP transmise SC	OK
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PP transmise SC	OK
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PP transmise SC	ND
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PP transmise SC	ND

Retour accueil Modifier Demander le paiement Annuler la demande de paiement **Modifier mes pièces jointes**

Au clic sur le bouton « **Modifier mes pièces jointes** » la transmission de la demande de paiement à la structure collective est annulée. Les opérations ne sont pas modifiées mais vous avez à nouveau accès au bouton « **Suivant** ». Vous pourrez ainsi modifier les pièces jointes liées à votre demande de paiement (factures d'achat des plants ; factures terrasses le cas échéant) dans l'onglet « Compléments ».

Il vous faudra ensuite finaliser de nouveau l'envoi de votre demande à votre structure collective.

4. Bouton « Annuler la demande de paiement »

Notez que tant que vous n'avez pas encore transmis votre demande de paiement à votre service territorial (donc tant que votre dossier n'est pas au statut « DP Transmise ST »), il vous est possible de l'annuler en cliquant sur le bouton « Annuler ma demande de paiement ».

Dossier restructuration

N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
1	Plantation individuelle	1,6500	4545	SAUVIGNON B	PAL	0,9900 ha RVP	2024RPXXXXXX	PP transmise SC	OK
3	Plantation collective	0,4300	4545	SAUVIGNON B	IRR, PAL	0,2580 ha RMD	2024RPXXXXXX	PP transmise SC	OK
4	Irrigation sans plantation la même année	0,4000	4167	SAUVIGNON B		0,2400 ha IRR		PP transmise SC	ND
5	Palissage sans plantation la même année	0,0718	-	CHARDONNAY B		0,0469 ha PAL		PP transmise SC	ND

Retour accueil Modifier Demander le paiement **Annuler la demande de paiement** Modifier mes pièces jointes

Au clic sur le bouton « Annuler ma demande de paiement » vos données saisies lors de la demande de paiement sont réinitialisées et vous avez alors la possibilité d'ajuster votre demande d'aide en cliquant sur le bouton « Modifier ».

Un mail vous confirmant l'annulation vous est adressé. Une fois votre demande d'aide modifiée et transmise de nouveau, vous devez recommencer votre saisie de demande de paiement.